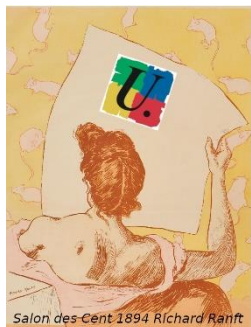


# FSU INHA #02

## Édito (mai 2022)



### Ça s'en va et ça revient (1)

En décembre 2016, la bibliothèque de l'INHA rouvre ses portes en salle Labrouste avec **30** moniteurs-étudiants (ME) affectés au service des services aux publics.

Au printemps 2019, la charge de travail étant devenue trop importante en salle Labrouste pour les ME présents (**26** à cause de départs non remplacés), des négociations permettent de remonter à **30**.

En juin 2021, la DG annonce que le nombre de ME en salle Labrouste descend à **22** puis finalement **24** après deux CT et une pétition d'une cinquantaine de personnes du DBD.

En décembre, des négociations en CT permettent de remonter à **26**.

En avril 2022, la DG annonce de nouveau en CT que le nombre de ME redescend à **24**, alors qu'à la rentrée, le nombre de places de lecture augmentera de 15 % en salle Labrouste suite au départ de la BnF. Cette fois-ci, pas de négociation possible. Plafond d'emploi oblige. Suite au prochain épisode...

## Actualité pratique

À l'occasion de la révision du cadre des emplois de contractuels, nous nous proposons de faire quelques focus sur les spécificités du statut des contractuels. Cet article et le prochain seront consacrés aux différentes catégories d'agents.

On distingue plusieurs catégories d'agents contractuels en fonction de :

- la durée du contrat (*CDD ou CDI*)
- la nature de l'emploi (*emploi permanent à temps complet, ou non complet, contrat pour besoins occasionnels ou saisonniers*)
- le support juridique de l'engagement (*contrat ou autre support législatif ou réglementaire*).

Le type du contrat dépend du motif de recrutement. On dénombre 6 principaux cas :

- fonctions particulières ou besoins de services
- absence de corps
- remplacement temporaire d'un poste vacant
- accroissement d'activité
- emploi à temps non complet
- emplois spécifiques

### Fonctions particulières ou besoins du service

Un agent contractuel peut être recruté lorsque les fonctions ou les besoins du service le justifient sur

un emploi de catégorie A, B ou C. Cela concerne les situations suivantes :

- lorsqu'il s'agit de fonctions nécessitant des compétences techniques spécialisées ou nouvelles
- lorsque l'autorité de recrutement n'est pas en mesure de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire présentant l'expertise ou l'expérience professionnelle adaptée aux missions à accomplir.

L'agent contractuel est recruté en CDD de 3 ans maximum. Le CDD est renouvelable sur décision de l'employeur, dans la limite de 6 ans. Au-delà de 6 ans, le contrat ne peut être renouvelé qu'en CDI.

À suivre...

Source site [service-public.fr](http://service-public.fr) « Recrutement d'un agent contractuel dans la fonction publique d'État (FPE) » le 23/06/2021

## Brève

### Réunion sur le nouveau cadrage du télétravail

La CGT et la FSU ont participé le 12 mai à la réunion sur le nouveau cadrage du télétravail qui sera présenté au CT du 9 juin pour une application à la rentrée. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

## Comptes rendus d'instances

### Comité technique exceptionnel du 12 avril 2022

Quelques informations supplémentaires par rapport au Flash info du 13 avril :

Nous avons obtenu de scinder le point sur le fonctionnement de la bibliothèque en deux parties. Comme des changements importants sont prévus à partir de septembre, nous souhaitons aussi reporter à un CT ultérieur la discussion sur ce sujet, mais notre demande n'a pas été acceptée par la direction.

- Fonctionnement de la bibliothèque à l'été 2022 : Notre principal désaccord portait sur les congés imposés au personnel du DBD du 1<sup>er</sup> au 15 août, dont l'annonce a été beaucoup trop tardive. La direction générale a reconnu que ça pouvait poser des problèmes à quelques agents et déclaré qu'il y aurait des aménagements possibles au cas par cas.

Nous avons aussi fait remarquer que la communication avait été très insuffisante, pour ne pas dire inexistante.

- Fonctionnement de la bibliothèque à partir du 19 septembre 2022 :

Au vu de la précision du document fourni, nous avons demandé ce que le groupe de travail allait pouvoir modifier, et la direction nous a assuré que des changements seraient possibles.

Nous avons aussi évoqué le nombre insuffisant de moniteurs-étudiants prévus pour l'ouverture (24, soit deux de moins qu'actuellement) et la réponse de la direction a été toujours la même : elle est contrainte par le plafond d'emploi.

En raison d'un vote contre unanime, un CT doit être reconvoqué sur ce point.

### Comité technique exceptionnel du 5 mai 2022

Quelques informations supplémentaires par rapport au Flash info du 6 mai :

Le document présenté au CT du 5 mai était quasi identique (une coquille corrigée et un verbe qui passe du présent au futur de l'indicatif) à la partie du document présenté au CT du 12 avril contre laquelle les représentants des personnels avaient voté à l'unanimité. Il n'intégrait donc aucune des suggestions apportées par le groupe de travail sur la réouverture de la salle Labrouste le 19 septembre. Groupe de travail qui s'était réuni les 14, 21 et 28 avril.

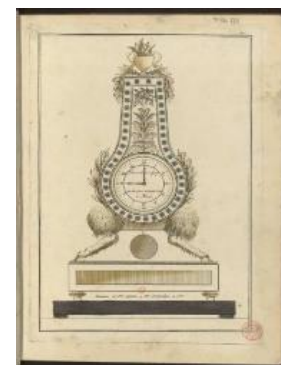
Nous avons redemandé où était l'urgence de voter si précipitamment sur tous les points présentés.

- Les nouveaux horaires de fonctionnement (dont la fermeture du lundi matin) doivent être présentés au pré-CA du mois de mai. Les représentants des personnels ont voté pour à l'unanimité.

- Quant aux modalités d'organisation du service public posté et donc au nombre de ME (en baisse malgré un accroissement de 15 % du nombre de places de lecture) qui doivent être recrutés rapidement : pas question d'attendre le CT du 9 juin. Les représentants des personnels ont voté contre à l'unanimité.

- En ce qui concerne l'organisation de la salle Labrouste à sa réouverture, nous avons obtenu que cette partie soit véritablement débattue au CT de juin après 2 ultimes réunions du groupe de travail les 12 et 16 mai.

En question diverse, nous avons demandé s'il y avait eu des demandes d'aménagements liés aux congés imposés en août.



4 RES 121

**Il faut que les agents en difficulté se signalent auprès de leur chef de service et, après discussion, qu'ils formalisent leur demande au DRH sous couvert de la voie hiérarchique.**

### Calendrier des prochaines instances

Comité technique	9 juin 2022
Réunion de cadrage : contractuels	16 juin 2022
Conseil scientifique	17 juin 2022
Conseil d'administration	22 juin 2022

### Nouveau bureau de section FSU INHA

La section FSU INHA a procédé à l'élection de son nouveau bureau désormais constitué de :

- Fara Raliarivony
- Juliette Robain
- Stéphane Rouault

Si vous souhaitez nous contacter pour une question, une information, une contribution, une adhésion, une seule adresse : [bureau-fsu@inha.fr](mailto:bureau-fsu@inha.fr)

